

# **PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du Mercredi 17 décembre 2025**

**(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Mercredi 17 décembre 2025 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Monsieur Pascal LANQUETIN, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

## **ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Benoît MASSART à Arnaud SAILLARD  
Jacques TISSOT à Bernard BESCHET

Secrétaire de séance : Arnaud SAILLARD

### **I) Approbation du procès-verbal du conseil du 13 novembre 2025 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **II) Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026**

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité du fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

#### Budget principal :

Chapitre	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP
21	295 000 €	73 750 €

#### Budget Bois :

Chapitre	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP
2117	15 000 €	3 750 €

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

### **III) Approbation de la clôture du budget lotissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de la vente de la dernière parcelle à bâtrir rue de la Louvatière, il convient de clôturer le budget annexe « Lotissement ».

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la clôture du budget annexe « Lotissement » au 31 décembre 2025, autorise Monsieur le Maire à informer de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA, et à signer tout document se rapportant à cette décision.**

#### **IV) Bois**

##### **Vente aux habitants**

Suite à la commission bois qui a eu lieu le 28 novembre, Monsieur Cédric Beschet évoque la consultation qui a été menée auprès des habitants du village pour la vente de bois par soumissions cachetées composée de 4 lots. Les offres devaient être retournées en mairie pour le 28 novembre midi. Trois particuliers ont répondu. Après analyse, il est proposé de retenir l'attribution suivante :

LOT A : PERRIN Jean – 172 € HT le lot

LOT B : PERRIN Jean – 146 € HT le lot

LOT C : PERRIN Jean – 146 € HT le lot

LOT D : PERRIN Jean – 121 € HT le lot

Les recettes pour cette vente s'élèvent à 585 € HT

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'attribution des lots au particulier cité ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette attribution.**

##### **Etat d'assiette et programme travaux 2026**

Monsieur Cédric Beschet présente le compte rendu de la commission qui a eu lieu le mercredi 3 décembre dernier avec la présence de l'agent ONF.

##### **Etat d'assiette des coupes pour 2026**

Monsieur Mathieu MCHAUD sort de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Suite à la commission bois et en application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2026, l'état d'assiette des coupes.

Les parcelles proposées par l'ONF sont la parcelle 52 pour un volume estimé de 467 m<sup>3</sup> et la parcelle 53 pour un volume de 211 m<sup>3</sup>.

Il est proposé comme mode de commercialisation, celui de contrats d'approvisionnement, petits bois et gros bois.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour, Monsieur Michaud Mathieu ne participant ni au vote ni au débat, décide d'approuver l'état d'assiette des coupes 2026, de demander à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

##### **Travaux 2026**

Monsieur Cédric Beschet présente un programme de travaux forestiers présenté par l'ONF :

- travaux sylvicoles concernant la parcelle 6 : régénération par plantations
- travaux de maintenance : entretien du parcellaire et des abords des routes forestières
- travaux touristiques : fourniture et pose de panneaux routiers
- ATDO chantier sylvicole

Il est proposé de retenir uniquement les travaux ATDO – Assistance Technique à Donneur d'ordre pour un montant de 516 euros HT pour l'entretien du parcellaire réalisé par l'employé communal.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter le devis cité ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

## **V) Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde – groupe de travail**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur l'article L731-3 du Code de la sécurité intérieure qui rend obligatoire la rédaction d'un plan communal de sauvegarde. Ce document, après avoir identifié les risques et les vulnérabilités, présente les modalités d'organisation et recense les moyens humains et matériels disponibles sur le territoire de la commune.

Pour ce faire, il propose la mise en place d'un groupe de travail chargé de cette réflexion et de la rédaction dudit document.

## **VI) SIEL Programme travaux 2026**

Suite à une présentation du programme faite par le directeur du SIEL, Monsieur le Maire rappelle que le programme de travaux d'enfouissement des réseaux secs va se poursuivre. Il est précisé un reste à charge pour la commune de 29 604.20 euros TTC. Le changement des leds se poursuivra sur 2026.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le montant des travaux ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

## **VII) Projets 2026 : demande de subvention DETR**

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation des locaux de rangement mis à disposition des locataires au bâtiment communal 8-10 rue de l'église. Un besoin de rénovation des locaux s'avère nécessaire d'autant plus que les locataires ne bénéficient pas de garages.

Le projet consiste à réhabiliter les deux annexes par une reprise totale de la charpente et des murs en ossature bois, une reprise des sols est également envisagée.

Le coût prévisionnel est estimé à 32 943.50 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	9 883.05 €	30 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		23 060.45 €	70 %
<b>Total HT</b>		<b>32 943.50 €</b>	<b>100 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : printemps 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin 2026

**L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

**D'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 32 943.50 € HT**

**D'accepter le plan de financement exposé**

**D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR  
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

**VIII) Compte rendu de la commission bâtiment**

Monsieur Pierre Nicod informe les membres du conseil municipal que les travaux de réfection de la toiture de la poste se poursuivent. Depuis fin novembre, la nouvelle porte de l'atelier communal rue du plane a été posée et le remplacement d'une fenêtre est à mettre en place au local menuiserie.

**IX) Demande de mise à disposition de la salle 14 rue des Courbes**

Monsieur le Maire présente une demande provenant de Madame Portas Charline pour l'occupation de la salle communale rue des Courbes afin d'y exercer des activités de développement personnel pour des enfants de moins de trois ans.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le tarif de 7 euros la séance à la société de Madame Portas pour l'exercice de son activité dans la salle communale rue des Courbes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette location.**

**X) Point sur les déclarations d'intention d'aliéner**

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente les DIA qui ont été déposées en mairie en 2025.

DATE	N°	PROPRIETAIRE	ADRESSE	PARCELLE	DROIT DE-PREEMPTION EXERCÉ
27/01/2025	025 592 25 P 0001	ABPG IMMO	La Grand'Route	AA 147	NON
03/04/2025	025 592 25 P 0002	TOUPIN MANON	9 rue du Bief Belin	AD 492	NON
22/05/2025	025 592 25 P 0003	VIONNET LOUIS	lieudit "Village de Vaux	AB 74	NON
12/06/2025	025 592 25 P 0004	PROMOTION PELLEGRINI	17 rue des Rondeaux	AB 199	NON
07/11/2025	025 592 25 P 0005	ROSSIGNOL VERONIQUE PONS CAMILLE ROSSIGNOL REGIS	12 route de Malpas	AB 122	NON
13/11/2025	025 592 25 P 0006	PROMOTION PELLEGRINI	19 rue des Rondeaux	AB 200	NON
04/12/2005	025 592 25 P 0007	BONIFACY CHRISTOPHE	7 rue des essarts	AC 199	NON

## **XII)    Questions diverses**

### Demande de Monsieur Gauthier Clément et Madame Mansart Maé – 16 Grand route

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie de Monsieur Gauthier Clément et Madame Mansart Maé souhaitant acquérir le terrain communal à proximité de leur propriété. Une visite sur place aura lieu prochainement pour mieux appréhender cette demande.

### Demande de Monsieur Bailly Philippe – 43 rue Chargebin

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Bailly Philippe sollicitant la commune pour une prise en charge des travaux de raccordement au réseau d'assainissement de sa propriété, 43 rue Chargebin. La commune n'étant plus compétente en la matière, cette demande sera transmise à la CFD.

### Projet café épicerie lieu de rencontre - Monsieur Hamelin Marc et Madame Massif Elise

Monsieur le Maire présente le projet en réflexion de Monsieur Hamelin Marc et de Madame Massif Elise de créer un café avec petite restauration, un espace de rencontre et une épicerie de proximité au sein du village. La commune ne dispose pas à ce jour de locaux pour une telle activité.

### Périscolaire

Monsieur Pierre Nicod évoque la répartition des charges du périscolaire entre les deux communes Bonnevaux et Vaux et Chantegrue. Un total de 18 006 heures se répartit de la façon suivante : 2910 heures pour Bonnevaux et 15096 heures pour Vaux et Chantegrue. Le coût pour la commune de Vaux et Chantegrue est de 19 821,54 euros et pour la commune de Bonnevaux est de 3 820,92 euros..

### Calendrier 2026

Monsieur le Maire énonce les dates des prochains conseils municipaux et celle du vote du budget avant l'échéance électorale.

### Compte rendu de la commission animation

Madame Audrey Bailly Bechet présente le compte rendu de la commission qui a eu lieu le mardi 16 décembre.

Il est rappelé qu'une formation au défibrillateur aura lieu le mercredi 11 février avec deux sessions, une à 16 heures et une à 18 heures. Les inscriptions doivent se faire fin janvier en mairie. Une information a été diffusée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants.

Vœux de la municipalité : le samedi 10 janvier 2026 à 19 heures à la salle des fêtes.

Fin de la séance : 21h40

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 22 janvier prochain.

Le Maire,  
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance  
Arnaud SAILLARD



A blue ink signature of Arnaud SAILLARD.

